



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Dix-neuvième session**

Genève, 22-25 octobre 2013

Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire

Principaux résultats de l'examen à mi-parcours de la Conférence ministérielle**«Un environnement pour l'Europe» d'Astana: Travaux de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement et des Centres régionaux pour l'environnement****Progrès accomplis depuis la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement: promotion de meilleures politiques et de meilleurs outils de gestion des ressources en eau et de croissance verte****Rapport de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement***Résumé*

Les ministres présents à la septième Conférence «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011) ont accueilli avec satisfaction les travaux accomplis par l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement (ci-après l'Équipe spéciale du PAE) de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et ont invité cette dernière à poursuivre ses travaux, notamment sur les thèmes de la Conférence, en coopération avec les Centres régionaux pour l'environnement et d'autres partenaires (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, par. 15).

À la demande du Comité des politiques de l'environnement (ECE/CEP/2012/2, par. 25 j)), l'Équipe spéciale a élaboré le présent document sur les progrès accomplis en particulier dans les domaines de l'eau et de l'économie verte. Le document a été examiné par les membres du Bureau de l'Équipe spéciale lors de leur réunion à Berlin, le 26 avril 2013. Il vise à faciliter les débats du Comité des politiques de l'environnement durant l'examen à mi-parcours de la Conférence «Un environnement pour l'Europe».

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–4	3
I. Progrès accomplis depuis Astana	5–7	4
II. Contribution aux débats en cours relatifs à la croissance verte en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale.....	8	5
III. Contribution aux débats en cours sur la gestion des ressources en eau en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale.....	9–10	7
IV. Difficultés rencontrées dans la sous-région Europe orientale, Caucase et Asie centrale.....	11–12	8
V. Travaux prévus pour la prochaine période biennale	13–15	9
VI. Thèmes de discussion.....	16	10
 Annexes		
Exemples d’outils élaborés par l’Équipe spéciale de la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement		11

Introduction

1. La mission de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement (ci-après l'Équipe spéciale du PAE) est de guider l'amélioration des politiques environnementales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale en assurant la promotion de l'intégration de considérations environnementales dans les processus de réforme économique, sociale et politique et en actualisant les capacités institutionnelles et humaines de gestion de l'environnement. Elle est composée des gouvernements d'Europe occidentale, centrale et orientale, d'Amérique du Nord, du Caucase et d'Asie centrale. Des organisations internationales et des institutions financières, de même que des représentants des entreprises et de la société civile, prennent une part active aux travaux. À l'heure actuelle, l'Équipe spéciale est présidée par l'Allemagne et la Géorgie. Parmi les principaux donateurs qui permettent à l'Équipe spéciale de mener ses travaux figurent la Commission européenne, l'Allemagne, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse.

2. En sa qualité de secrétariat de l'Équipe spéciale du PAE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fournit des données analytiques en vue de réformes en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et un espace politiquement neutre, à but non lucratif et non militant pour favoriser le dialogue et la coopération. Depuis la création de l'Équipe spéciale en 1993, l'OCDE a aidé des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à accélérer la diffusion de politiques novatrices et de moyens d'action. Elle a aidé des pays à mener des réformes fondées, entre autres, sur les résultats des projets pilotes. Certains des moyens d'action mis au point sous l'égide de l'Équipe spéciale du PAE sont présentés en annexe. Les travaux de l'Équipe spéciale ont abouti à l'élaboration d'activités et de moyens d'action destinés aux membres de l'OCDE dans des domaines tels que la mise à exécution des normes environnementales, le financement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et la gestion des dépenses publiques consacrées à l'environnement.

3. De tout temps, l'Équipe spéciale s'est appuyée sur des partenariats établis avec des parties prenantes nationales et internationales. Sa coopération avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau illustre la forme que peut revêtir cette approche. Depuis la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011), un nouveau partenariat important a été forgé avec la Commission européenne et trois entités des Nations Unies: CEE, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le domaine de la croissance verte. Depuis janvier 2013, l'OCDE et ces partenaires mettent en œuvre un programme global d'une durée de quatre ans consacré au verdissement des économies du voisinage oriental connu sous le nom de «programme GREEN du Partenariat oriental».

4. Depuis 2009, l'OCDE est un acteur majeur dans le domaine de la promotion de la croissance verte au niveau international. Le but de ses travaux dans ce domaine est de rapprocher différents décideurs – et parfois des points de vue concurrents. Adoptée en mai 2011¹, la stratégie pour une croissance verte est intégrée au travail d'analyse effectué par l'OCDE dans le but de fournir des conseils concrets et ciblés afin d'accompagner la progression des pays membres et des pays partenaires dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de croissance verte. L'eau est un élément essentiel de ce travail:

¹ *Vers une croissance verte*, peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/greengrowth/towardsgreengrowth.htm>.

si les risques liés à l'eau peuvent entraver la croissance, l'eau peut être gérée de manière à contribuer à la croissance verte. L'innovation et les investissements sont des éléments essentiels de la gestion de l'eau pour une croissance verte; ils peuvent en favoriser l'efficacité et garantir que l'allocation des ressources en eau reflète les priorités des politiques de développement. Des aspects sectoriels sont également abordés, par exemple en ce qui concerne les secteurs énergétique, manufacturier ou agricole. Un autre élément clef du programme de croissance verte est la recherche de meilleures méthodes de mesure des progrès accomplis. C'est pourquoi l'OCDE élabore une série d'indicateurs de croissance verte. En outre, une «Plate-forme de connaissances sur la croissance verte» a été créée dans le cadre d'un partenariat entre le Global Green Growth Institute (Institut mondial de la croissance verte), l'OCDE, le PNUE et la Banque mondiale.

I. Progrès accomplis depuis Astana

5. Immédiatement après la tenue de la Conférence d'Astana, les membres de l'Équipe spéciale se sont réunis pour discuter des priorités du nouveau cycle de travail qui reposait sur deux piliers: a) les dimensions économiques de la gestion des ressources en eau; et b) les politiques de développement vert. Le programme de travail à long terme de l'Équipe spéciale (2012-2015) (ENV/EPOC/EAP(2011)4/REV2) a été arrêté en octobre 2011. Les travaux concernant chacun des deux piliers portent sur des domaines qui répondent aux besoins prioritaires des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans lesquels l'OCDE a acquis de l'expérience et de fortes capacités: à savoir les arguments économiques en faveur de politiques vigoureuses en matière de ressources en eau et d'environnement, le recours à des instruments économiques et à des mécanismes de marchés, l'accès au financement et la planification financière et le suivi indépendant des progrès.

6. Des projets pilotes entrepris au niveau national ont été et demeureront le mécanisme principal de la coopération de l'OCDE avec les pays de la sous-région. Parmi les projets récemment achevés et ceux en cours figurent des:

a) **Projets pilotes concernant l'eau:**

- i) Adaptation des infrastructures de l'eau aux changements climatiques en République de Moldova;
- ii) Renforcement des institutions responsables de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en République de Moldova et en Ukraine;
- iii) Promotion de l'utilisation d'instruments économiques de gestion des ressources en eau au niveau national en Arménie, en Fédération de Russie et au Kirghizistan et au niveau transfrontière en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie;
- iv) Étude de nouvelles activités en Fédération de Russie et au Tadjikistan;

b) **Projets pilotes concernant la croissance verte:**

- i) Évaluation des coûts d'un programme budgétaire prioritaire au Kazakhstan;
- ii) Identification de subventions nuisibles à l'environnement au Kazakhstan et en République de Moldova;
- iii) Mesure des progrès accomplis vers la croissance verte au Kirghizistan;
- iv) Organisation en République de Moldova, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, d'un atelier de formation à la planification et à la gestion des dépenses à moyen terme dans le secteur environnemental.

7. Les travaux à portée analytique et méthodologique menés par le secrétariat de l'OCDE ont des incidences régionales:

a) **Ressources en eau:** Le Groupe de travail de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale a tenu en novembre 2011 à Bucarest et en juillet 2012 à Genève des réunions qui ont permis de passer en revue les progrès accomplis et d'échanger des données relatives à l'expérience acquise à l'occasion de projets entrepris au niveau national. En outre, un atelier sur la coopération régionale en matière de gestion des ressources en eau du Caucase du Sud s'est tenu en février 2012, à Tbilissi;

b) **Croissance verte:** Les documents suivants qui ont une portée régionale ont été produits: i) Refocusing economic and other monetary instruments for greater environmental impact: How to unblock reform in Eastern Europe, Caucasus and Central Asia (Recentrage des instruments économiques et autres instruments monétaires pour un impact plus grand sur l'environnement: comment débloquent les réformes en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale) (2012) (ENV/EPOC/EAP(2012)3/FINAL); ii) Green Growth and Environmental Governance in Eastern Europe, Caucasus and Central Asia (Croissance verte et gouvernance environnementale en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale) (2012)²; et iii) Overview of key methods used to identify and quantify environmentally harmful subsidies with a focus on the energy sector (Aperçu des méthodes principales utilisées pour identifier et quantifier les subventions nuisibles à l'environnement en relation avec le secteur de l'énergie) (2013) (ENV/EPOC/EAP(2012)2). Des réunions thématiques régionales ont également été organisées pour échanger des données d'expérience, fixer des priorités et débattre de nouveaux outils d'aide aux politiques: i) réunion sur la responsabilité environnementale et les instruments économiques, accueillie par le Gouvernement polonais début mars 2012; ii) réunion sur les subventions nuisibles à l'environnement, accueillie par l'OCDE à son siège fin mars 2012; iii) réunion sur les indicateurs de croissance verte, accueillie par le Gouvernement tchèque en mars 2013; et iv) sur l'éco-innovation et les transferts de technologie, en tant que séance spéciale de la réunion de l'Équipe spéciale du PAE tenue en septembre 2012 à Oslo.

II. Contribution aux débats en cours relatifs à la croissance verte en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale

8. Parmi les messages les plus importants issus des travaux post-Astana de l'Équipe spéciale concernant l'analyse des politiques en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale figurent:

a) **Il est possible de réviser divers instruments économiques afin de les rendre plus performants sur le plan environnemental et de générer davantage de recettes.** Malgré les progrès réalisés, la conception individuelle et collective des instruments monétaires pour la prévention et le contrôle de la pollution dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale laisse encore à désirer. Ces instruments devraient être conçus en fonction des objectifs pour lesquels ils sont le plus adaptés: i) réduire les émissions d'agents polluants prioritaires non dangereux (taxes ou redevances sur la pollution); ii) modifier les modes de consommation et créer des recettes (taxes sur les produits); iii) prévenir les violations des prescriptions environnementales en supprimant

² Une version préliminaire du rapport a été diffusée avant la Conférence ministérielle d'Astana. Elle a ensuite été complétée, notamment par des informations concernant l'aide apportée par les donateurs aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale avant publication du rapport final dans la série d'Études de l'OCDE sur la croissance verte (disponible à l'adresse suivante: <http://www.oecd-library.org/>).

l'avantage économique découlant de leur non-respect (amendes); et iv) veiller à ce que les parties responsables financent la réparation des dommages qu'elles causent à l'environnement (indemnisation des dommages). À cet effet, il importe d'améliorer la conception de chaque instrument afin d'accroître son efficacité en matière de protection de l'environnement et de fiscalité. À cet égard, les gouvernements d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale devraient prendre des mesures pour mettre les cadres économique, juridique et institutionnel régissant l'utilisation de ces instruments en conformité avec les bonnes pratiques internationales. Des recommandations spécifiques ont été formulées à cette fin. En parallèle, les gouvernements d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale devraient soutenir les efforts visant à accroître l'efficacité administrative des instruments monétaires, ainsi que leur transparence. Cette dernière est particulièrement importante afin d'obtenir l'appui de l'opinion pour de nouvelles réformes. La poursuite des échanges de données d'expérience entre les pays de la sous-région et avec leurs partenaires internationaux – au sein du processus «Un environnement pour l'Europe» et au-delà – contribuerait à renforcer la capacité administrative et analytique des services de l'environnement en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale et leur permettrait de poursuivre ces réformes. Ces échanges internationaux peuvent également contribuer à répondre aux préoccupations concernant la perte de compétitivité, la délocalisation des entreprises et la concurrence déloyale entre entreprises. En outre, les partenaires internationaux peuvent aider les pays de la sous-région à évaluer la faisabilité de l'introduction de nouveaux instruments, tels que le paiement des services fournis par les écosystèmes, et peuvent éventuellement appuyer leur mise en œuvre;

b) **Un premier pas à faire, difficile mais nécessaire, en vue de la réforme des subventions énergétiques nuisibles à l'environnement consiste à identifier ces subventions et à en calculer le montant.** En Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale, cela exigera les efforts concertés de multiples parties, ainsi que le renforcement de la base documentaire et de la capacité y relatives. La réforme des subventions énergétiques nuisibles à l'environnement est un élément fondamental des stratégies de croissance verte et procure une série d'avantages environnementaux, économiques et fiscaux. Pour pouvoir rationaliser les programmes de subventions, il faut commencer par avoir une très bonne connaissance de leur nature, de leur coût budgétaire et de leurs retombées économiques, sociales et environnementales. Les stratégies devront identifier comment atténuer les effets néfastes des réformes, en particulier sur les groupes pauvres et vulnérables, sans pour autant compromettre l'efficacité environnementale. Malgré les problèmes existants en matière de mesure et d'évaluation des subventions, le suivi des subventions dans les pays de la sous-région peut s'effectuer au moyen des outils d'analyse disponibles. L'Équipe spéciale du PAE a identifié ces outils, ainsi que les mesures clés du processus d'identification et de suppression des subventions nuisibles à l'environnement, qui devront être adaptés aux spécificités de chaque pays (par exemple, certains pays sont des exportateurs net d'énergie, tandis que d'autres sont des importateurs net d'énergie). Dans la région Europe orientale, Caucase et Asie centrale, ce travail devra sans doute faire face au problème du manque de données et de connaissances spécialisées. Remédier à ce problème nécessitera le soutien de partenaires internationaux. La mise en œuvre de projets pilotes soutenus au niveau international dans les pays qui souhaitent procéder à ces réformes pourrait bénéficier à l'ensemble de la région en sensibilisant les décideurs à leurs coûts et à leurs avantages potentiels en générant un soutien en faveur de leur adoption et de leur application;

c) **Bien que les acteurs du secteur privé soient les principaux moteurs et bénéficiaires des innovations, l'action gouvernementale est essentielle pour donner forme au cadre général et aux mesures incitant à utiliser plus largement des technologies plus propres. Les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont la possibilité d'adapter les meilleures pratiques internationales à cet égard.** La stratégie la plus efficace est d'adopter une approche intégrée qui: i) combine dans un

cadre cohérent les politiques sectorielles, les politiques en faveur de l'innovation et les politiques de protection de l'environnement; ii) s'appuie sur les instruments de l'offre et de la demande; et iii) inclut des actions à de multiples niveaux de gouvernement. Réformer les mesures-cadres et les politiques sectorielles en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale pour permettre l'éco-innovation, c'est-à-dire la mise au point de nouvelles technologies ou l'adaptation de technologies existantes, exigera un effort important de communication et de coordination avec des acteurs non environnementaux. La question du financement de l'éco-innovation dans la sous-région doit faire l'objet d'analyses plus poussées afin de déterminer les mécanismes déjà disponibles et leur efficacité, ainsi que les possibilités d'adoption de nouveaux mécanismes. Le rôle potentiel des partenariats public-privé doit également être étudié. Le soutien de partenaires internationaux peut être utile de diverses manières. Il peut susciter l'élaboration de politiques nationales mieux adaptées et aider ces pays à renforcer leurs capacités à concevoir des mesures destinées à soutenir l'éco-innovation, accélérer la diffusion des éco-innovations entre pays et aider les pays à accroître leur capacité d'absorption;

d) **Les gouvernements d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale doivent utiliser davantage des indicateurs de croissance verte dans la communication avec les décideurs et le public afin d'obtenir le soutien pour les politiques relatives à la croissance verte.** Une première étape serait d'identifier les indicateurs disponibles en utilisant les indicateurs de l'OCDE comme référence. Quatre groupes d'indicateurs devront être suivis: i) la productivité en matière d'environnement et de ressources; ii) la gestion de la base d'atouts naturels; iii) la qualité de vie environnementale; et iv) les mesures prises et les possibilités existantes, en particulier la mesure de l'innovation, les transferts de technologie et le financement. Une attention particulière devrait être accordée à l'identification de mesures qui mèneraient à l'utilisation durable d'indicateurs de croissance verte et à leur intégration dans les processus de prises de décisions, par exemple l'élaboration de rapports réguliers sur la croissance verte, ou l'intégration des indicateurs dans les rapports obligatoires «sur l'état de l'environnement», les annuaires statistiques, notamment les annuaires sectoriels et autres produits des organismes statistiques (par exemple, les bases de données en ligne avec des séries chronologiques d'indicateurs spécifiques).

III. Contribution aux débats en cours sur la gestion des ressources en eau en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale

9. Le projet de l'OCDE «Gestion de l'eau pour une croissance verte» (OCDE, à paraître en 2013), avance que l'eau peut être le moteur de la croissance verte si elle est gérée convenablement, ce qui a une influence sur les activités entreprises au titre du pilier relatif à l'eau de l'Équipe spéciale du PAE.

10. Certaines conclusions qui découlent de récents travaux sur l'eau effectués en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale sont pertinentes au niveau régional:

a) **La gestion transfrontière de l'eau peut avoir des retombées favorables significatives et les instruments économiques peuvent contribuer à les concrétiser.** Les résultats d'un projet pilote ont illustré comment les instruments économiques pouvaient contribuer à la coopération transfrontière: i) mise en place d'un système de paiements transfrontières pour des services d'écosystème visant à lutter contre les inondations et l'érosion; et ii) réalisation d'investissements conjoints pour améliorer le traitement des eaux usées en amont, ce qui profiterait au pays situé en aval;

b) **Bien que la gestion rationnelle de l'eau contribue à des services adaptés aux problèmes climatiques, des mesures spécifiques doivent être prises pour adapter les infrastructures de l'eau aux changements climatiques dans la région.** Des mesures d'adaptation bénéficieraient d'une approche par étapes: i) évaluer les risques que les changements climatiques font peser sur les services et les infrastructures d'approvisionnement en eau; ii) fixer des niveaux de risque acceptables, prenant en compte l'acceptation par la population et les coûts associés en fonction du niveau de sécurité; et iii) gérer ces risques, en étudiant les options permettant de les partager et de faire assumer par les parties prenantes (industries, villes, agriculteurs, ménages) les risques qu'elles génèrent. Cette approche peut conduire à des mesures d'adaptation efficaces par rapport à leur coût et répondant aux attentes de la population, au moindre coût pour la collectivité. Cette méthode peut être appliquée aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale où il y a une demande;

c) **L'application d'instruments économiques peut contribuer à atteindre des objectifs relatifs à la gestion de l'eau de manière efficace, mais elle doit souvent s'accompagner de mesures de soutien.** Des instruments économiques tels que les redevances de prélèvement, les redevances pour rejet de polluants, les prix de l'eau, les droits sur l'eau et les mécanismes de répartition peuvent être des instruments importants de gestion de l'eau. Des réformes ambitieuses de ces instruments sont nécessaires dans des pays de la sous-région où, de manière générale, ils ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés. Toutefois, de telles réformes sont particulièrement difficiles à réaliser lorsque les démocraties sont fragiles, et qu'il faut susciter le soutien de l'opinion publique et, par conséquent, un soutien politique. La communauté internationale peut apporter son concours aux gouvernements d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en démontrant l'efficacité potentielle des instruments existants et en partageant son expérience en matière de réformes, en particulier s'agissant de résoudre les problèmes de la distribution;

d) **Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement devraient être organisés de manière à bénéficier d'économies d'échelle et de gamme.** Dans plusieurs pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont fragmentés avec pour conséquence un manque de capacité à les faire fonctionner et de recettes stables pour en couvrir le coût. Bien que les approches uniformes conçues de manière centralisée puissent engendrer des disfonctionnements, des mesures d'incitation bien conçues, par exemple fiscales, peuvent entraîner un regroupement des services à l'échelle appropriée. Le développement des infrastructures devrait être planifié à cette échelle, afin de profiter des possibilités de mutualisation et de subventions croisées (entre une ville et ses environs, ou entre les services de l'eau et d'autres services municipaux). Ceci préviendrait les situations où seuls des projets susceptibles d'être financés commercialement se concrétisent, laissant certaines régions du pays dans une situation déplorable.

IV. Difficultés rencontrées dans la sous-région Europe orientale, Caucase et Asie centrale

11. La promotion des réformes en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale est un processus long et fréquemment non linéaire en raison de plusieurs facteurs, notamment:

- a) Une situation politique instable et une situation socioéconomique fragile;
- b) Des réformes administratives en cours et des difficultés structurelles;
- c) De fréquents changements de personnel aux niveaux politique et technique avec pour conséquence une révision des priorités et une faible mémoire institutionnelle;

d) Un manque de volonté politique pour mener les réformes: la protection de l'environnement ne figure généralement pas parmi les priorités des pays partenaires en raison d'une méconnaissance des coûts éventuels de l'inaction;

e) Un manque de ressources, exacerbé par la crise économique mondiale actuelle.

12. Cette situation montre qu'il est d'autant plus important de chercher à harmoniser programme économique et programme de protection de l'environnement, de définir des buts réalistes et de mettre en œuvre des instruments efficaces pour les atteindre, avec le soutien des parties prenantes clefs.

V. Travaux prévus pour la prochaine période biennale

13. Grâce à l'appui de l'Union européenne, de l'Allemagne, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suisse, l'Équipe spéciale du PAE de l'OCDE renforce son soutien aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, notamment pour l'élaboration de nouveaux outils à l'appui de la prise de décisions et de la mise en œuvre dans la sous-région, ainsi que de projets de démonstration.

14. Parmi les nouveaux outils qui seront mis au point figurent:

a) **En ce qui concerne les aspects économiques de la gestion des ressources en eau:**

i) Des conseils concernant les mesures d'incitation au regroupement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à l'échelle appropriée;

ii) Des modèles commerciaux d'assainissement rural qui soient adaptés au contexte d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;

iii) Des mesures d'accompagnement qui puissent faciliter la réforme des instruments économiques de gestion de l'eau;

b) **En ce qui concerne la promotion de politiques en faveur du développement vert:**

i) Un manuel pour appuyer l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs de croissance verte;

ii) Des principes directeurs pour l'élaboration de plans d'action pour la réforme des subventions en faveur de l'énergie nuisibles à l'environnement;

iii) Une boîte à outils pour l'élaboration ou la révision des instruments économiques relatifs aux produits;

iv) Une boîte à outils pour favoriser la réorientation de l'activité des petites et moyennes entreprises (PME) en faveur d'une économie plus verte.

15. De nouveaux projets de démonstration sont prévus dans les domaines de l'identification des subventions nuisibles à l'environnement et des réformes, de la réforme des instruments économiques de gestion de l'environnement, de la réorientation de l'activité des PME, de la mesure des progrès, etc. Plus de 30 projets seront ainsi mis en œuvre au cours du cycle actuel de travaux d'une durée de quatre ans.

VI. Thèmes de discussion

16. Les membres du Comité de la politique de l'environnement sont invités à examiner les questions suivantes:

a) À quels problèmes les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont-ils accordé la priorité dans leurs travaux sur les stratégies nationales de croissance verte? Comment la mise en œuvre des stratégies de croissance verte sera-t-elle suivie?

b) De quelle manière les ministères de l'économie et des finances participent-ils aux efforts de promotion d'une croissance verte au niveau national et comment cette participation pourrait-elle être renforcée? Dans quelle mesure la réforme des subventions nuisibles à l'environnement et la fiscalité et les instruments relatifs à l'environnement ont-ils fourni une base au dialogue avec ces ministères?

c) L'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est un moteur essentiel de la croissance verte. Quelles sont les leçons qui ont été apprises ces dix dernières années qui pourraient servir à accélérer les réformes et les investissements dans ce domaine? Quel est le rôle du processus «Un environnement pour l'Europe» dans ce domaine?

d) Comment les instruments économiques peuvent-ils jouer un rôle plus important dans la gestion des ressources en eau, notamment l'adaptation aux changements climatiques? Quels types de politiques d'accompagnement sont-ils nécessaires pour appuyer l'utilisation de ces instruments?

Annexe

Exemples d'outils élaborés par l'Équipe spéciale de la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement

Approvisionnement en eau et assainissement

- a) Outil de planification financière pour les sociétés de distribution d'eau;
- b) Boîte à outils permettant de comparer les performances des sociétés de distribution d'eau;
- c) Directives relatives à l'élaboration de contrats basés sur les résultats entre municipalités et sociétés de distribution d'eau;
- d) Recommandations relatives à la protection des consommateurs;
- e) Recommandations visant à surmonter la fragmentation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Financement de l'environnement

- a) Boîte à outils permettant de mettre en conformité les systèmes d'information sur les dépenses environnementales avec les normes OCDE/Eurostat;
- b) Bonnes pratiques de gestion des dépenses publiques en matière d'environnement;
- c) Manuel d'évaluation des projets environnementaux financés par des fonds publics;
- d) Cadre analytique pour évaluer les perspectives de conversion de créances en mesures de protection de l'environnement dans les pays les plus pauvres d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;
- e) Module de formation à la planification des dépenses à moyen terme pour les ministères de l'environnement.

Politique de l'environnement et respect de la réglementation

- a) Principes directeurs pour la réforme des autorités chargées de faire appliquer les lois sur l'environnement dans les pays en transition et boîte à outils pour la mise en place de meilleurs services d'inspection environnementale: définition de meilleurs profils de compétence, élaboration de modules de formation à l'intention des fonctionnaires chargés de veiller au respect de la réglementation et CD-ROM sur la formation à la garantie du respect de la réglementation environnementale;
- b) Principes directeurs pour des régimes efficaces d'octroi de permis environnementaux, directives complémentaires sur l'octroi de permis environnementaux intégrés et l'autocontrôle environnemental par les opérateurs industriels, ainsi que le CD-ROM sur la formation à l'octroi de permis environnementaux intégrés;

- c) Directives pour l'évaluation des performances à l'intention des autorités chargées de faire appliquer la législation sur l'environnement;
 - d) Une méthode de planification des inspections fondée sur les risques;
 - e) Une méthode de notation des performances de l'industrie en matière d'environnement;
 - f) Un guide pour le calcul des amendes administratives.
-